



RÉPONSE AU POSTULAT (*EN COLLABORATION AVEC LE DSSC*)

Auteur Benoît Barras AdG/LA, Thomas Birbaum (suppl.) PLR et Jérémy Savioz Les Verts
Objet Pour un recensement efficace des violences envers les personnes LGBTI+
Date 09.05.2019
Numéro 4.0379

La Police cantonale valaisanne ne dispose pas de statistiques en matière de violence envers la communauté LGBTI+. La législation en vigueur et les systèmes de police ne permettent pas un tel recensement.

Selon les informations obtenues auprès des Corps de police des autres cantons, il appert que seul Neuchâtel répertorie les cas qui lui sont annoncés spontanément comme tels.

Au niveau national, il n'existe par ailleurs aucune statistique.

L'orientation et l'identité sexuelle font partie intégrante de la personnalité et sont protégées par la Constitution fédérale. Demander à la police de l'aborder systématiquement auprès des victimes, au sens LGBTI+, nous paraît être une intrusion disproportionnée dans la sphère privée de ces personnes et pourrait même les dissuader de déposer plainte. En outre, il faut tenir compte du fait qu'une infraction commise à l'encontre d'une personne LGBTI+ pourrait ne pas être en lien avec son orientation ou son identité sexuelle.

Seule la motivation de l'auteur d'un tel acte, lorsqu'il est identifié, devrait être prise en compte. A ce sujet, il y a lieu de préciser que lorsqu'une infraction pénale est commise, quelle qu'en soit la nature, les investigations menées ont notamment pour but d'établir le contexte dans lequel les actes répréhensibles ont été commis. Ainsi, si celui-ci est en lien avec l'orientation sexuelle du lésé, respectivement de la victime, ces éléments ressortiront de fait du rapport de police établi à l'intention de l'autorité.

Ainsi pour obtenir une vision réaliste de la problématique, nous proposons que des sondages de victimisation soient effectués par le biais des intervenants de la LAVI, des médecins et des services sociaux.

Il est proposé le rejet de ce postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : néant

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

Sion, le 17 décembre 2019